

**Veille de l'Observatoire
Numéro 60 (avril 2010)**

La veille de l'*Observatoire international sur le racisme et les discriminations* porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour recevoir la Veille de l'Observatoire par courriel, SVP en faire la demande en communiquant avec criec@uqam.ca

DANS CE NUMÉRO:

1. Pratiques exemplaires pour les services d'établissement dédiés aux immigrants et réfugiés
2. Syndicalisation des travailleurs agricoles saisonniers au Québec
3. Réalités des femmes élues autochtones du Québec
4. Main d'œuvre et migration internationale
5. Les Roms et l'Union européenne
6. Antisémitisme en Europe : données
7. Protection des réfugiés et apatrides en France
8. Intégration des immigrants au marché de l'emploi au Canada
9. Présence des Autochtones dans les villes canadiennes
10. Autochtones et éducation en Bolivie
11. Migrants illégaux au Mexique
12. Protection des travailleurs domestiques migrants

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Pratiques exemplaires pour les services d'établissement dédiés aux immigrants et réfugiés

Le **Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration** de la **Chambre des Communes** du Canada vient de mettre en ligne son récent rapport sur les *Pratiques exemplaires pour les services d'établissement*

(<http://www2.parl.gc.ca/content/hoc/Committee/403/CIMM/Reports/RP4388396/cimmrp02/cimmrp02-f.pdf>). Ce rapport présente les bonnes pratiques mises en oeuvre partout au Canada quant à l'exécution des programmes et à l'appui aux organismes d'aide à l'établissement et à l'adaptation des immigrants au Canada. Il cerne des pratiques exemplaires, entre autres, dans le domaine de l'acquisition de la langue, du mentorat et de l'aide accordée aux réfugiés. Le Comité constate que les programmes d'établissement administrés par **Citoyenneté et Immigration Canada** donnent satisfaction, et la plupart des recommandations formulées dans ce rapport visent le maintien ou l'expansion de ces derniers.

À QUÉBEC...

2. Syndicalisation des travailleurs agricoles saisonniers au Québec

La **Commission des relations du travail** du **gouvernement du Québec** a rendu sa décision dans l'affaire *Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, Section locale 501 c. Johanne l'Écuyer & Pierre Locas et Procureur général du Québec* (<http://www.crt.gouv.qc.ca/decisions/2010/2010QCCRT0191.pdf>). Le syndicat **Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC)** avait fait une demande d'accréditation d'unité syndicale pour un groupe de six travailleurs agricoles saisonniers mexicains employés par une ferme au Québec. La **Commission des relations du travail** a confirmé que la *Charte canadienne des droits et libertés* reconnaît bel et bien les droits d'association syndicale aux travailleurs agricoles saisonniers, et a ainsi déclaré que l'exclusion de ces travailleurs du régime général de représentation syndicale que constitue le *Code du travail du Québec* contrevenait à l'exercice des droits garantie par la Charte. Cette décision revêt une importance haute dans la lutte de défense des droits des travailleurs agricoles migrants et dans le domaine du respect des droits fondamentaux des travailleurs à des conditions de travail et de vie sécuritaires. Ces travailleurs sont particulièrement vulnérables, n'ayant pas de statut légal en tant que citoyens ou résidents permanents du Canada.

3. Réalités des femmes élues autochtones du Québec

Un portrait des femmes élues autochtones du Québec a été établi grâce à une recherche-action participative conduite par le groupe de travail des femmes élues de l'**Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL)** et le **Conseil du statut de la femme** du Québec. Voir le document (<http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-38-1108.pdf>), intitulé *Rencontres entre vous et nous : entretiens avec des élues autochtones du Québec*. En nous dévoilant les témoignages des femmes autochtones élues, le document révèle la diversité de leurs situations sur le plan économique et social, et sur le plan politique, de même que leurs priorités d'action.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

4. Main d'œuvre et migration internationale

Deux études sur la migration viennent d'être rendue publiques par l'**Organisation internationale du Travail (OIT)**. La première, *La migration internationale de main-d'œuvre: une approche fondée sur les droits* (http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/rights_based_approach.pdf), examine les tendances de la migration de travail internationale, l'impact de cette dernière sur les pays d'origine et de destination, ainsi que les conditions de travail vécues par les migrants. Le rapport fait part du manque de travail décent et du manque de protection qui sont le quotidien des travailleurs migrants : «faibles rémunérations, non-versement des salaires, milieux de travail dangereux, quasi-absence de protection sociale, déni de la liberté d'association et des droits des travailleurs, discrimination et xénophobie». Ainsi, l'**OIT** promeut une approche fondée sur les droits afin d'accorder une «juste place» aux travailleurs migrants, lesquels représentent, avec leurs familles, 90% du total des migrants dans le monde.

La deuxième étude, intitulée *Faire des migrations un facteur de développement: une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest* (<http://www.ilo.org/public/french/bureau/inst/download/migration.pdf>), étudie les conséquences de la crise économique et financière mondiale sur les migrations de travail en Afrique du Nord et de l'Ouest, plus particulièrement en Algérie, Mauritanie, Maroc, Sénégal et Tunisie. Ces pays ont été touchés de manière disproportionnée par les suppressions d'emploi dans les pays de destination, ce qui a provoqué une baisse des fonds envoyés dans les pays d'origine. Le document propose une analyse de la contribution de la migration au développement des pays d'origine et des pistes de solution afin d'utiliser la migration au mieux dans une perspective de développement des pays défavorisés.

5. Les Roms et l'Union européenne

La Direction de l'**Emploi, affaires sociales et égalité des chances** de la **Commission européenne** a récemment organisé le deuxième Sommet Rom européen en Espagne en avril 2010 (<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=812&langId=fr>). Dans le cadre de ce sommet, la Commission européenne a rendu public un important document, soit le rapport d'activité intitulé *Roma in Europe: The Implementation of European Union Instruments and Policies for Roma Inclusion – Progress Report 2008-2010* (<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=4823&langId=en>). Le rapport fait état de la situation et des progrès effectués depuis le premier sommet de 2008, et des mesures à prendre pour l'inclusion et le bien être des Roms dans l'Union européenne. Bien que le document note avec satisfaction l'intérêt politique marqué ces deux dernières années pour la situation des Roms, cette dernière n'a pas encore vraiment évolué concrètement et il reste beaucoup à faire pour améliorer celle-ci, d'autant plus après la crise financière qui a exacerbé les violences envers les Roms dans beaucoup de pays européens.

6. Antisémitisme en Europe : données

Un rapport comparatif faisant état des manifestations d'antisémitisme dans l'Union européenne a été publié par la **European Union Agency for Fundamental Rights (FRA)**, intitulé *Anti-Semitism - Summary Overview of the Situation in the EU 2001-2009* (http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/Antisemitism_Update_2010.pdf). Le travail de collecte de données de la **FRA** démontre que la plupart des États de l'Union européenne n'ont pas de statistiques officielles ou même non officielles sur les incidents à caractère antisémite. Même dans le cas où ces données existent, il est difficile, voire impossible, de les comparer, ces dernières étant collectées selon différentes définitions et méthodologies. Il est à noter que l'Agence avait précédemment publié deux rapports majeurs sur l'antisémitisme dans l'Union européenne, soit *Les manifestations de l'antisémitisme dans l'Union européenne 2002 - 2003* (<http://194.30.12.221/fraWebsite/attachments/AS-main-report-FR.pdf>) et *Perceptions de l'antisémitisme dans l'Union européenne. Les voix de membres des communautés juives d'Europe* (<http://194.30.12.221/fraWebsite/attachments/AS-interviews-FR.pdf>).

AILLEURS DANS LE MONDE...

7. Protection des réfugiés et apatrides en France

L'**Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)** (France) a publié son *Rapport d'activité 2009* (http://www.ofpra.gouv.fr/documents/Rapport_Ofpra_2009_complet_BD.pdf), qui dévoile les données gouvernementales françaises quant au traitement des demandes d'asile pour l'année 2009. Après plusieurs années de baisse, l'**Ofpra** a constaté une augmentation des premières demandes depuis 2008 qui s'est largement poursuivie en 2009, tandis que les demandes de réexamen ont diminué considérablement. La France s'est maintenue au premier rang des pays destinataires des demandeurs d'asile en Europe, loin devant l'Allemagne et le Royaume-Uni. Le document propose une nouvelle annexe statistique dédiée aux femmes réfugiées. La part des femmes dans les demandes d'asile s'élève à 34%, la majorité venant du continent européen (42%), suivie par l'Afrique (35%), l'Asie (18%) et finalement les Amériques (5%). La probabilité pour les femmes d'obtenir l'asile est supérieure à celles des hommes, avec un taux d'admission de 20,2% contre une moyenne de 14,3%. L'**Ofpra** a également revu, en 2009, sa liste des pays d'origine sûrs : la Géorgie a été retirée de la liste, et l'Arménie, la Serbie et la Turquie sont désormais considérés comme des pays sûrs en France.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

8. Intégration des immigrants au marché de l'emploi au Canada

Le **Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)** vient de publier le rapport de projet *Immigration au Québec : Politiques et intégration au marché du travail* (<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2010RP-05.pdf>). Dans ce rapport, le **CIRANO** compare la situation des immigrants au Québec et celle des immigrants en Ontario et en Colombie-Britannique, et dresse un bilan assez défavorable pour le Québec. En effet, la contribution économique, soit l'intégration des immigrants au marché du travail, est moindre au Québec que dans les deux autres provinces. Bien que le Québec sélectionne ses immigrants majoritairement pour contribuer au développement économique, et bien que les immigrants sélectionnés soient de plus en plus scolarisés, ces derniers ont plus de peine à intégrer la population active. On note également une participation particulièrement faible des femmes immigrantes au marché du travail au Québec. Le taux de chômage des immigrants de 25 à 54 ans au Québec était, en 2006, presque deux fois plus élevé (11,2%) qu'en Ontario (6,2%) et qu'en Colombie-Britannique (5,5%). De plus, le lieu d'obtention du plus haut diplôme semble être le facteur qui pénalise le plus les immigrants en terme de taux d'emploi, ceux détenant un diplôme acquis à l'étranger accusant un grand recul quant au taux d'emploi face aux natifs. Ainsi, selon le groupe de recherche, «le plus grand défi pour les provinces est donc d'intégrer les immigrants qui arrivent à l'âge adulte munis de compétences professionnelles étrangères».

Un rapport étudiant l'impact du retour aux études des immigrants sur l'intégration au marché du travail au Canada a été publié par le **Toronto Immigrant Employment Data Initiative (TIEDI)**. L'étude, intitulée *Does Returning to School After Immigration Affect Labour Market Outcomes for Immigrants?* (<http://www.yorku.ca/tiedi/doc/AnalyticalReport9.pdf>), révèle que les immigrants ayant pris au moins un cours universitaire au Canada prennent plus de temps à trouver un emploi, mais sont plus susceptibles d'avoir un meilleur salaire et de travailler dans leur domaine que les autres immigrants. De plus, les immigrants ayant complété un diplôme dans un établissement secondaire ou ayant suivi une formation obtiennent des salaires significativement plus élevés que les immigrants s'étant engagés dans une formation universitaire ou dans le commerce, et que ceux n'étant pas retournés aux études suite à leur émigration.

9. Présence des Autochtones dans les villes canadiennes

Une étude importante et d'envergure a été publiée par le **Environics Institute** sur la présence des Autochtones dans les villes canadiennes intitulée *Urban Aboriginal Peoples Study (UAPS)* (<http://www.uaps.ca/wp-content/uploads/2010/04/UAPS-FULL-REPORT.pdf>). Selon cette étude, la majorité des citoyens autochtones, soit 6 sur 10, se sentent chez eux dans la ville dans laquelle ils vivent, mais gardent cependant un lien fort avec leur communauté d'origine. 80% des participants ont déclaré être très fiers de leur identité spécifique autochtone, et un peu moins, soit 70%, ont déclaré être fiers d'être Canadiens. 60% des répondants ne sont pas ou peu inquiets de perdre contact avec leur culture d'origine, tandis que 21% se disent totalement ou en partie concernés. Les citoyens autochtones démontrent une plus grande tolérance envers les autres cultures que leurs voisins non autochtones. Presque tous croient qu'ils sont systématiquement vus de manière négative par les non Autochtones, et environ 3 sur 4 ressentent

qu'ils sont l'objet des stéréotypes négatifs. La première priorité des Autochtones vivant en milieu urbain est l'éducation et des aspirations durables pour la prochaine génération, mais la barrière la plus citée quant à l'accès à l'éducation post-secondaire est le manque de moyens financiers. Le rapport s'attarde également sur la perspective des Canadiens non autochtones quant à la situation des Autochtones dans leur ville : 54% pensent que les Autochtones devraient avoir accès à des droits spécifiques tandis que 39% pensent qu'ils sont comme tout autre groupe ethnique; et finalement il y a une croyance très répandue selon laquelle les Autochtones subissent de la discrimination.

10. Autochtones et éducation en Bolivie

La **Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL)** vient de mettre en ligne un article sur l'accès des Autochtones à l'éducation primaire en Bolivie. L'article *Indigenous Population and Differences in Access to Primary Education in Bolivia* (http://www.focal.ca/pdf/Jimenez_EN.pdf) révèle que l'écart quant à l'accès à l'éducation primaire entre les Autochtones et les non Autochtones a considérablement diminué ces dernières années. Cependant, un écart important subsiste quant à l'achèvement des études primaires entre les enfants ayant appris à parler en espagnol et ceux en une langue autochtone. La FOCAL propose donc une série de recommandations afin de faire disparaître ces écarts, dont mettre en place des interventions spécifiques pour des groupes de populations autochtones particuliers, améliorer l'éducation au primaire en formant les professeurs aux réalités autochtones, et définir une formation secondaire orientée sur le marché du travail adaptée autant à la ville qu'aux régions urbaines.

INTERNATIONALES...

11. Migrants illégaux au Mexique

Amnesty International vient de publier le rapport *Mexico: Invisible Victims. Migrants On the Move in Mexico* (<http://www.amnesty.org/en/library/info/AMR41/014/2010/en>) qui fait état des atteintes aux droits humains subies par un grand nombre de migrants illégaux venant d'Amérique centrale et qui tentent de gagner les États-Unis en passant par le Mexique. **Amnesty International** attire l'attention notamment sur l'inaction des autorités mexicaines quant aux atteintes commises à l'encontre des immigrants. Ces derniers sont victimes d'enlèvements, de violences sexuelles envers les femmes et les jeunes filles, et de brutalité policière lors de leur traversée du Mexique. L'organisme recommande, entre autres, «des réformes législatives pour garantir l'accès à la justice; la création au niveau fédéral d'un groupe spécial pour mettre en œuvre les mesures adoptées; et la collecte de données relatives aux atteintes contre les migrants et aux mesures prises pour punir les responsables, y compris lorsqu'il s'agit de fonctionnaires de l'État».

12. Protection des travailleurs domestiques migrants

L'organisme **Human Rights Watch** a rendu public le rapport *Slow Reform : Protection of Migrant Domestic Workers in Asia and the Middle East* (<http://www.hrw.org/en/reports/2010/04/28/slow-reform-0>), dans lequel il fait le bilan des conditions de travail pour les travailleurs domestiques migrants dans 8 pays qui en comptent un grand nombre, soit le Liban, la Jordanie, l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, le Bahreïn, Singapour et la Malaisie. Bien que **Human Rights Watch** ait pu observer des améliorations et des efforts de la part des États pour protéger davantage ces derniers, des millions d'employés asiatiques et africains sont toujours exposés à l'exploitation et à la violence, et n'ont accès à aucune protection et à aucun recours. Les employés domestiques migrants sont exposés à toutes sortes d'abus, tel les salaires impayés, le nombre excessif d'heures de travail ainsi que de lourdes dettes dues à des frais de recrutement exorbitants. La plupart des gouvernements n'incluent pas les employés de maison dans leur droit du travail et les privent ainsi de toute protection. L'organisme demande aux gouvernements, notamment, «d'étendre les protections prévues par le droit national du travail aux travailleurs domestiques», de «réformer les politiques d'immigration pour que les visas des travailleurs ne soient pas liés à des parrains particuliers», et d'«améliorer l'accès des travailleurs au système judiciaire».

Cette veille a été compilée par Carole Gesseney (adjoite de recherche de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (coordonnatrice de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318